

**Avez-vous déjà  
été victime de  
discrimination**  
en raison de votre  
handicap?

**Vous avez  
des options**

Le Protocole facultatif est un accord complémentaire qui se rapporte à la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies. Si vous avez épuisé vos options au niveau local en matière de dépôt d'une plainte pour atteinte aux droits de la personne, il pourrait vous être utile.

**Pour en savoir plus sur le  
Protocole facultatif, visitez  
[droits-personnes-handicap-can.ca](https://droits-personnes-handicap-can.ca)**

